



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : RENDU DECISIONS DU MAIRE

Délibération n° 2025.05.19.035

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

▪ **Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale afin de réguler le fonds de trésorerie du budget de la Ville pour un montant de 400 000 €.

▪ **Demande de subvention auprès de la DRAC : travaux d'urgence de l'Eglise paroissiale de Saint-Barthélemy**

Suite à des investigations réalisées le 14 février 2025, différentes problématiques sont apparues sur la toiture de l'Eglise paroissiale de Saint-Barthélemy. Des travaux d'urgences doivent être réalisés, notamment :

- Nettoyage et remaniage ponctuels des couvertures, pour remplacer les tuiles cassées et nettoyer les mousses et végétations qui encombrant les courants,
- Nettoyage de la zinguerie (gouttières et descentes EP),
- Mise en place d'un bâchage sur les deux absidioles et sur l'abside,
- Remplacement des descentes EP arrachées en façade Sud,
- Pose de descentes EP provisoires en PVC pour détourner les eaux des zones à risques : aux angles des deux absidioles, aux deux angles du clocher, sur le versant Sud du collatéral pour raccorder les gouttières des toitures hautes.

La demande de subvention déposée auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Occitanie afin d'aider aux travaux d'urgence, porte sur un montant de 6 034.98 € HT pour un budget prévisionnel 2025 de 30 174.90 euros HT.

Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte du rendu des décisions du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Absents excusés Représentés : 5
Absent : /

Date convocation : 13 mai 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification
- 3 JUIN 2025

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Patrice RENARD (pouvoir à F. CHEURET), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS), Olivier DESPRINCE (pouvoir à I. BESSIERES), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécoeurs accessible par le lien : <http://www.telerecoeurs.fr>